

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Juin

L'an deux mil vingt-deux,

Le 28 Juin 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, GIRARD Philippe, RAFFIER Marc, BROUSSARD Élisabeth, MERCIER Sébastien, DOUTEAU Philippe, TALON Corinne, LEGRAND Céline, RAYNAUD Audrey, SICOT Yaël, LAFFOND Stéphanie, SALMON Jean-Guy.

REPRÉSENTÉS : GUIGNARD Laurent,

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE : MERCIER Sébastien

Objet : Validation du procès-verbal du 30 mars 2022

Le conseil valide le procès-verbal du 30 mars 2022

Objet : Journée solidarité

Le Maire informe l'assemblée que la préfecture nous demande de valider par délibération les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité au sein de la commune de Melleran.

M. le Maire propose que la journée de solidarité soit accomplie par le travail de 7 heures, pour un temps complet, en complément des horaires habituels et non rémunéré. Elle sera proratisée pour les agents travaillant à temps partiel et à temps non complet. Il informe que le comité technique du centre de gestion de Saint-Maixent l'École a émis un avis favorable en date du 5 avril 2022.

Le conseil est favorable

Objet : Modulation temps de travail agent technique

M. le Maire rappelle au conseil qu'actuellement un agent effectue 36 heures par semaine avec 6 jours de RTT et un agent qui effectue 1607 heures par an avec une moyenne hebdomadaire de 35 heures.

M. le Maire expose au conseil qu'il y aurait lieu d'harmoniser le temps de travail des 2 agents techniques.

D'autre part le comité technique du centre de gestion de Saint-Maixent l'École en date du 5 avril 2022 a émis un avis favorable concernant l'aménagement du temps de travail des agents techniques (1 607h sur l'année), planning annuel avec modulation établi en amont avec les agents.

Le conseil est favorable pour l'application de la modulation du temps de travail aux agents techniques.

Objet : Indemnité Eglise année 2022

M. le Maire rappelle qu'en 2021 c'est Marie-Andrée LAMY qui a ouvert et fermé l'Eglise jusqu'à la fin Septembre et que l'indemnité Eglise s'élevait à 360€.

Le conseil est favorable pour augmenter cette indemnité à 380€ pour l'année 2022.

Objet : Cautions logements anciens locataires

M. le Maire expose au conseil que d'anciens locataires, ont quitté les logements communaux depuis plusieurs années et qu'ils avaient versé une caution qui ne leur a pas été restituée car les logements n'ont pas été rendus en bon état.

A ce jour la trésorerie nous demande de régulariser cette situation pour valider la retenue des cautions.

Le conseil est favorable pour conserver ces cautions s'élevant à 817.06€.

Objet : Décisions modificatives :

-Cautions logements

Afin d'effectuer la régularisation pour les cautions il y a lieu de procéder au virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	16	165	OPFI	HCS	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT		818,00
							Total	818,00€
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	21318	ONA	HCS	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		-818,00
							Total	-818,00€

-Achat Terrain RAGOT- GASCHARD

Afin de régulariser les écritures comptables concernant l'achat du terrain RAGOT – GASCHARD il y a lieu de procéder au virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2111	ONA	HCS	TERRAINS NUS		3 396,00
							Total	3 396,00€
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	21318	ONA	HCS	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		-3 396,00
							Total	-3 396,00€

-Achat lave-vaisselle

M. le Maire expose que le lave-vaisselle actuel de la salle des fêtes est vieillissant et qu'il y aurait lieu d'en acheter un pour répondre aux demandes de locations de la salle des fêtes. Le montant du devis s'élève à 3 142.80€ TTC

Le conseil est favorable.

Afin d'effectuer les écritures comptables concernant l'achat d'un lave-vaisselle il y a lieu de procéder au virement de crédits suivants

CREDITS A OUVRIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2188	ONA	HCS	AUTRES		3 143,00
							Total	3 143,00€
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	21318	ONA	HCS	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		-3 143,00
							Total	-3 143,00€

Objet : Clôture ancienne mare : aire de jeux

M. le Maire propose de réaliser une clôture autour de l'ancienne mare afin de sécuriser l'aire de jeux. Un devis pour la fourniture de bois a été demandé auprès des établissements MEPONTE Bois. La clôture, aux endroits bien définis, sera réalisée par les agents techniques.

Le conseil est favorable.

Objet : Dissolution syndicat des Pompes Funèbres d'Alloinay

Le comité syndical envisage la dissolution du syndicat des Pompes Funèbres d'Alloinay au motif que ce dernier n'a plus d'activité. Pour ce faire, il est nécessaire que toutes les communes membres se prononcent quant à cette dissolution.

Le conseil est favorable pour la dissolution du syndicat des pompes funèbres.

Objet : CCMP : Convention cadre d'entretien des sites communautaires

M. le Maire expose que la communauté de communes a engagé depuis le début de l'année 2021, un travail de refonte des conventions de prestations de service entre les communes et la communauté en ce qui concerne l'entretien des espaces extérieurs et du bâti des sites communautaires.

Ce travail a été lancé lors de la Conférence des Maires de janvier 2021 afin d'harmoniser les conventions de prestations avec les communes en prenant en compte un état des lieux de tous les sites communautaires, un tarif harmonisé ainsi qu'une optimisation de la gestion de l'entretien de ces sites.

Un groupe de travail technique composé d'agents communautaires et municipaux a travaillé à la mise en œuvre de cette convention.

Elle repose sur une distinction entre l'entretien par prestations récurrentes (Espaces extérieurs) et la maintenance du bâti par prestations plus imprévisibles et ponctuelles.

Les prestations récurrentes seront prises en charge par un forfait d'entretien identifié entre la commune et la communauté de communes à l'appui d'un coût horaire de 20 €/heure et d'un tarif pour prendre en compte l'utilisation d'engins lourds. Les prestations bâties seront remboursées au réel sur la base d'un coût horaire de 20 €/heure et sur justificatifs des fournitures achetées.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, sera mise en œuvre en trois temps :

- Volet HARMONISATION : au 1er septembre 2022 pour les 28 communes du territoire ayant précédemment signé une convention pour l'entretien d'un ou plusieurs sites communautaires avec la communauté de communes ;
- Volet OPTIMISATION : au 1er janvier 2023 pour les communes accueillant plus de 5 sites dès lors qu'un accord communes communauté sera intervenu sur le programme d'entretien ;
- VOLET OPTIMISATION : au 1er janvier 2024 pour les autres communes concernées par l'accueil d'un site communautaire dès lors qu'un accord communes communauté sera intervenu sur le programme d'entretien.

L'annexe technique jointe à la convention détaille pour chaque commune :

- les sites concernés
- le détail des prestations réalisées par les communes
- le montant du forfait annuel d'entretien ainsi que les plafonds de remboursement.

Il est proposé par la présente délibération d'autoriser la signature de la convention cadre et de ses annexes avec les 28 communes concernées par l'harmonisation des conventions précédemment existantes.

Le conseil est favorable

Objet : Boulangerie

M. le Maire rappelle qu'à ce jour, malgré maintes démarches, il n'y a pas de boulangerie à Melleran car il n'y a pas les subventions attendues et pas de candidat.

Un rendez-vous est prévu avec la CCMP, la commune et une personne intéressée pour la vente de maraîchage, dépôt de pain et animations.

Objet : Bâtiment technique

Il est proposé de mener une réflexion quant à la réalisation d'un bâtiment technique pour les agents communaux.

Le conseil est favorable.

Objet : Commissions :**-matériel**

Il est proposé que la commission du matériel réfléchisse quant à l'acquisition d'un broyeur.

-communauté de communes Mellois en Poitou

-compétence scolaire : La communauté de commune réfléchi sur la compétence scolaire par le biais du pacte financier établi lors de la fusion des 4 communautés de communes.

-Compétence urbanisme : le PLUIH, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat est en cours d'élaboration.

Objet : Information photovoltaïque

Le projet d'un parc photovoltaïque est prévu sur le terrain de l'ancienne carrière et rapporterait 2 000€ par an à la commune de Melleran.

Objet : 14 Juillet

-Apéritif offert par la commune

-Jeux pour les enfants

-Concours de pétanque

-Animation musicale

-Initiation à la danse

Questions diverses.

-Inauguration des 50 ans du collège de Sauzé-Vaussais.

-La licence IV sera effective au 1^{er} juillet au chat qui pêche.

-La fête des écoles aura lieu le samedi 2 Juillet, il y aura la remise des livres de prix par les élus et la commune offrira le pot.

Le Maire,